

DUATHLON

Dimanche 06 Mai 2018

Course SOLO: 5 Km C.A.P / 19 Km VTT 5 Km C.A.P

Course en RELAIS : 5 km course à pied > Relais : 19 Km VTT > Relais > 5 km course à pied

Nombreux prix distribués. Tous les participants seront récompensés.

Retrait dossards : 7h30 à 8h30 DEPART : 9 H 00
Renseignements au 06.19.77.34.23 ou 06.14.58.80.19

Venez les encourager de 9H00 à 12H00 / Remise des récompenses à 12h15

Notre site : www.duathlon-guereins.com / Email : contact@duathlon-guereins.com

DUATHLON du 6 mai 2018

REGLEMENT V4-05 18/01/2018

Art.1 : L'Association CALONNE EVASION organise un "Duathlon VTT" (pratique de la course à pied et du VTT).

Art.2 : L'épreuve individuelle est ouverte à tous les concurrents nés en 1999 et avant.

L'épreuve en relai est ouverte aux concurrents nés en 2001 et avant. Les inscriptions des concurrents mineurs devront être accompagnées d'une autorisation parentale.

Art 2-1 Je fournirai pour la remise du dossard, une photocopie conservée de mon certificat médical. (datant de moins d'un an), de non contre-indication à la pratique des sports concernés (course à pied, VTT) en compétition

Art.3 : Le nombre MAXIMUM de concurrents est fixé à 300 inscriptions.

Art.4 : Il incombera à chaque concurrent d'être titulaire d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident.

Art.5 : Les catégories récompensées :

En individuelle:

Les féminines

Les Juniors: de 2000 à 1999 inclus

Les séniors hommes: 1998 à 1979

Les vétérans: de 1978 et avant.

1er ou 1ère Guérinois

En Relai

Les féminines

Les hommes

Les mixtes

Les jeunes (les deux concurrents sont nés entre 2002 et 1999).

Art.6 : proclamation des résultats à partir de 12h15

Art.7 : LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.

Art.8 : L'assistance individuelle est formellement interdite

Art.9 : A aucun moment le VTT ne doit être abandonné sur le circuit.

Art.10 : Les concurrents devront se conformer aux indications fournies par les signaleurs placés à tous les carrefours par Calonne évasion ainsi qu'aux règles du code de la route lorsque le circuit emprunte les voies de circulation routière.

Art.11 : Un ravitaillement sera mis en place à mi-parcours au niveau du poste de contrôle de passage des concurrents.

Art.12 : La proclamation des résultats et la remise des récompenses seront effectués à l'issue de l'épreuve.

Art.13 : Le gagnant s'engage à remettre en jeu le trophée(Challenge) qui deviendra définitif au bout de 3 victoires consécutives.

Art.14 : Les organisateurs se réservent le droit d'apporter, à tout moment, des modifications à ce règlement, si nécessaire.

Art.15 : L'inscription à l'épreuve engage chaque concurrent à l'acceptation et au respect du présent règlement.

Art.16 : Tout dossard non retiré à 8 h 45 sera non partant

Art.17 : Une majoration de 2(ou 5) euros sera appliquée pour les inscriptions reçues le jour de l'épreuve.

Art.18 : Chaque concurrent devra fournir 8 épingles à nourrices pour le (les) dossard(s).

Art.19 : tout abandon devra être signalé aux responsables de la manifestation.

Art.20 : Le relais par équipe se fera au parc VTT.

Art.21 : seul le temps à l'arrivée compte pour le classement. Les temps intermédiaires sont donnés à titre d'information.

ART.22 Calonne Évasion se réserve le droit de changer le sens du circuit.

ART.23 En cas de non restitution du bracelet électronique de chronométrage par le concurrent, une facture de 80 € TTC lui sera adressée.

Art.24 Assistance électrique non autorisée sur VTT

Art 25 Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique